Office européen de police, Europol: art. 2 et annexe, protocole sur le blanchiment d'argent. Initiative Portugal

2000/0809(CNS) - 28/09/2000

Le Conseil étant parvenu, sur la base d'une proposition de texte présenté par la Présidence, à un consensus sur la substance de l'extension de la compétence d'EUROPOL au blanchiment, le groupe compétent du Conseil a été invité à finaliser ce dossier dès que le Conseil aura reçu l'opinion du Parlement européen, prévue pour le mois d'octovre 2000, en vue de permettre une adoption formelle du projet de protocole lors du Conseil JAI du 30 novembre 2000.